La Gazette des Comores

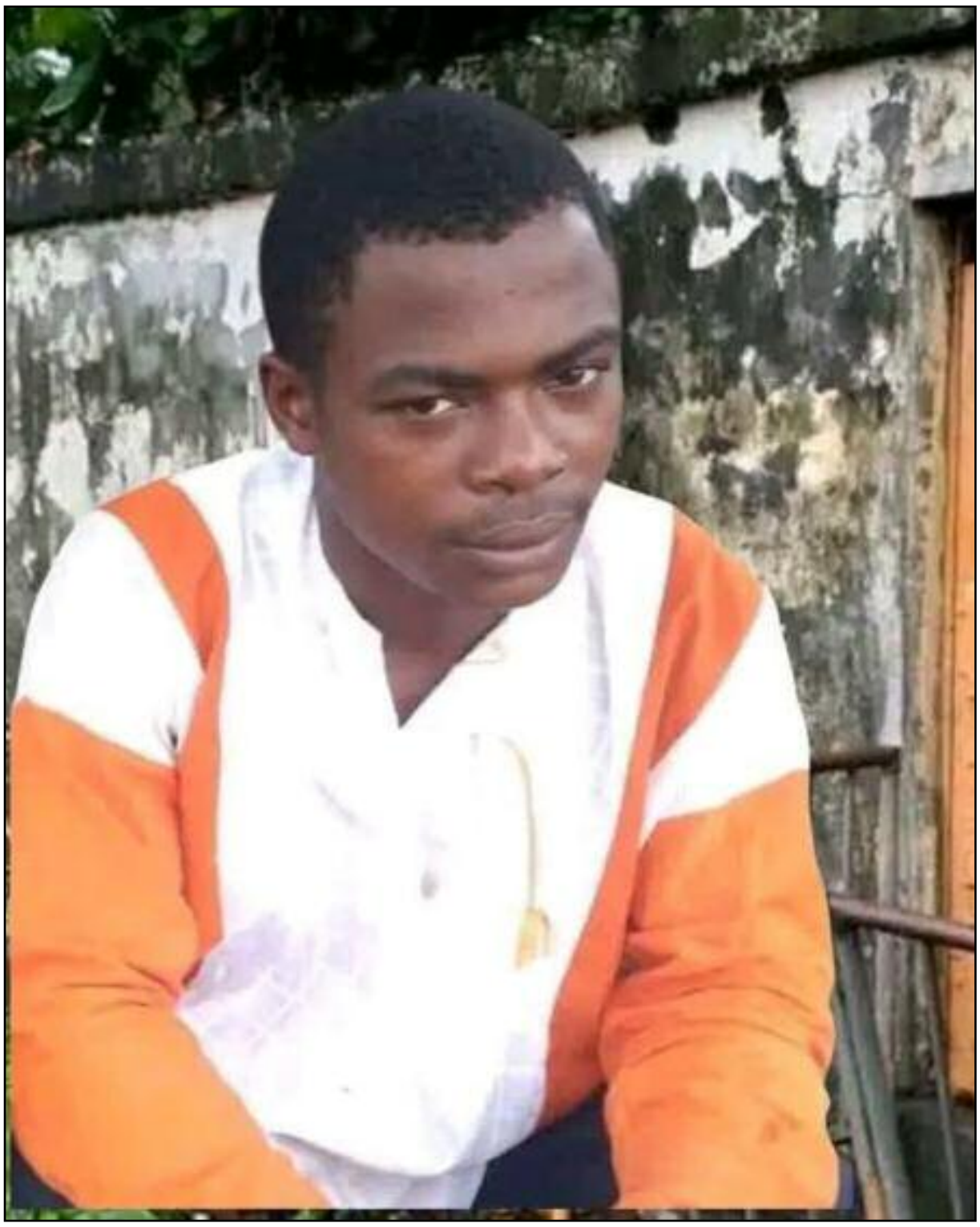
Quotidien Indépendant d'Informations Générales

Paraît tous les jours sauf les week-end

27ème année - N°5238 - Jeudi 05 Novembre 2026 - Prix : 200 Fc

AFFAIRE NAICHA ABDOU :

Athoumani, l'un des condamnés, est décédé



Condamné à 25 ans de réclusion criminelle dans l'affaire de l'assassinat de Naicha Abdou, Athoumani Abdourahmane est décédé au centre de santé militaire. Sa mort, survenue dans la nuit de mardi à mercredi selon les premières informations recueillies, intervient moins d'un mois après le verdict de la cour d'assises de Moroni.

LIRE PAGE 3

JOURNÉE MONDIALE CONTRE LE DIABÈTE :

Un pacte avec la société civile pour 2026-2029

LIRE PAGE 3

SANTÉ HUMAINE ET ANIMALE :

Les Comores renforcent leur dispositif de surveillance

LIRE PAGE 4

Visitez le site de La Gazette
www.lagazettedescomores.com

26 Djamadul - Awal 1448
Prières aux heures officielles
Du 1er au 05 Novembre 2026

Lever du soleil:
05h 37mn
Coucher du soleil:
18h 07mn

Fadjr :	**04h 23mn**
Dhouhr :	**11h 55mn**
Ansr :	**15h 22mn**
Maghrib:	**18h 10mn**
Incha:	**19h 24mn**



ABDALLAH NOUROUDINE :

"Les Comoriens n'ont aucune raison de penser leur culture à travers des modèles conçus ailleurs"

Les Comores possèdent une identité culturelle millénaire, forgée au carrefour de l'Afrique, du monde arabe et de l'océan Indien. Pourtant, force est de constater que les cadres de pensée, les modèles de développement culturel et même les hiérarchies de valeurs qui structurent aujourd'hui le débat public comorien restent largement empruntés à des grilles de lecture extérieures. Dans cette interview, Nouroudine Abdallah, le directeur du programme « Msomo na Hazi » et ancien directeur général du CNDRS revient en long et en large sur ce sujet et estime que les Comoriens n'ont aucune raison de penser leur culture à travers des modèles conçus ailleurs. Interview.

Question : Les Comores doivent-elles encore penser leur culture à travers des modèles conçus ailleurs, ou sont-elles capables de produire leur propre vision culturelle ?

Abdallah Nouroudine : Les Comoriens n'ont aucune raison de se penser et de penser leur culture à travers des modèles conçus ailleurs. Non seulement nous sommes capables d'avoir notre propre vision du monde. Mais, plus d'un millénaire d'histoire nous apportent la preuve de notre capacité à penser par nous-même et à avoir une vision de nous-mêmes et du monde. L'existence d'un patrimoine culturel matériel et immatériel qui se transmet de génération en génération, dont une partie est aujourd'hui hissé au niveau d'un patrimoine mondiale par l'UNESCO, témoigne de cette capacité que nous avons de pratiquer et de penser notre culture. Toutefois, il est vrai que deux évènements historiques ont contribué à déformer partiellement notre vision de nous-même (dont la culture) et du monde : la colonisation et la mondialisation dont les effets, du point de vue culturel, sont accentués par le mode d'utilisation passif des nouvelles technologies de l'information et de la communication, tendance qui va être encore aggravée par les usages inadéquats des programmes d'Intelligence Artificielle. Si nous ne sommes pas vigilant par rapport à cette déformation partielle, un évènement positif tel que l'inscription des sultanats historiques des Comores au patrimoine mondiale de l'UNESCO pourrait produire des effets biaisés en ce qui concerne la représentation que nous avons de notre propre culture. Autrement dit, si les sultanats historiques des Comores ne devaient compter pour nous que parce qu'ils sont un patrimoine mondial, sans qu'ils soient, préalablement, vécus et perçus comme un patrimoine national, alors cela voudra dire que notre patrimoine ne compte pour nous que parce qu'il compte pour les autres.

Question : Que signifie réellement la souveraineté de la pensée pour un pays comme les Comores, dont l'histoire culturelle s'est construite à travers de multiples influences ?

A.N. : Les multiples influences de notre histoire culturelle témoignent de notre capacité fondamentale à être nous-mêmes en forgeant des marqueurs culturels qui nous caractérisent à partir d'apports multiples venus d'ailleurs. Nous sommes, en effet, faits de différents apports extérieurs dont nous nous sommes appropriés pour les rendre conforme à un usage efficace dans notre propre milieu de vie sur les plans physique, social, culturel, etc. C'est le propre des cultures métissées, selon une modalité de brassage (et non de juxtaposition) comme la nôtre. Ce métissage n'est pas une tare, mais une richesse. En l'occurrence, pour nous, la « souveraineté de la pensée » traduit la capacité de s'approprier des apports extérieurs pour les rendre adéquats à des usages conformes à nos projets de vie en tant que peuple, en tant que société et en tant que nation. C'est dire que la « souveraineté de la pensée » ne doit pas être considérée comme un enfermement de soi et de la pensée vis-à-vis des autres et du monde. Si nous sommes capables d'avoir la maîtrise du fil conducteur de notre histoire et de notre avenir, alors tout le reste (dont les manifestations particulières de la culture) sera aligné à ce fil conducteur et reflétera ce que nous sommes et ce que nous voulons devenir.

Question : Comment construire une stratégie des industries culturelles et créatives qui parte des réalités sociales, économiques et linguistiques de l'archipel ?

A.N. : Dans le contexte comorien, une telle stratégie gagnerait en cohérence et en efficacité en prenant en considération deux réalités de la culture dans la société comorienne :

- La cuture comme produit d'un héritage : ici la culture est un patrimoine qu'il faut sauvegarder et la garder, autant que faire se peut, vivante. C'est tout ce qui entre dans les catégories du patrimoine culturelle matériel et immatériel, le patrimoine historique, etc. Cette culture-là a déjà ses espaces dédiés car elle est immergée dans la vie sociale et elle reste inextricablement liée à elle. C'est une culture des espace sociaux « daho », « bangwe », « ndziya », « hiko »… dont une partie se crée de nouveaux espaces refuges tels que le foyer du village (« mdji »), le foyer du quartier (« mraya »). Cette culture fait pleinement partie de la vie sociale ; elle est chant, elle est danse, elle est récit, elle est conte, elle est devinette, elle est cuisine, elle est habillement, etc.
- La culture comme création inédite : C'est la culture (y compris les arts) qui se crée dans la vie présente et de laquelle émergera le patrimoine culturel de demain. Ce sont les nouvelles créations artistiques contemporaines dans la peinture, la musique, la danse, le théâtre, le cinéma, etc. Cette culture n'a pas encore trouvé des espaces dédiés stabilisés et appropriés pour se développer et encourager la création. Cette forme de culture n'est pas encore intégrée à l'organisation sociale, mais elle y cherche sa place car c'est ainsi que nous savons vivre la culture. Elle est en quête de ses espaces propres : des « musées », des salles de théâtre, des salles de concert, des galeries, etc. Mais, ces nouveaux espaces ont vocation à s'intégrer dans la vie sociale car de nous nouvelles relations sociales, de nouvelles valeurs et de nous nouvelles vont émerger à partir des nouvelles pratiques culturelles et artistiques. Au fil du temps, le métissage culturel entre le nouveau et l'ancien va se mettre en place et s'intégrer une vie sociale qui aura évolué.



Question : L'État comorien dispose-t-il des outils nécessaires pour accompagner les artistes, protéger les savoirs locaux et structurer les entreprises culturelles ?

A.N. : Ces outils n'existent pas actuellement. Mais, dans la situation présente, le problème le plus important n'est pas celui des outils. Il convient, d'abord, de disposer d'une vision dans le cadre d'une stratégie de développement de la culture et des arts dans notre pays. Ce sont les orientations que nous choisirons pour le développement de la culture et des arts qui vont déterminer la nature des outils dont nous aurons besoin. Autrement dit, les outils devront être au service de la mise en œuvre de la stratégie de développement de la culture et des arts. Ce ne sont pas les outils qui doivent dicter nos orientations en matière de développement de la culture et des arts. Les outils ne peuvent être que des moyens pour agir efficacement afin d'atteindre les objectifs conformes aux orientations d'une stratégie clairement définie. Actuellement, la Stratégie manque. Il faut commencer par combler cette lacune.

Question : Comment profiter des financements et des partenariats internationaux sans perdre la maîtrise de nos choix culturels ?

A.N. : La condition de possibilité de la « maîtrise de nos choix culturels », c'est déjà d'avoir des choix. En avons-nous ? Notre choix doit d'abord être un choix de principe : le refus de subir les choix des autres. Ce choix de principe est nécessaire, mais non suffisant. Il faut aussi formuler positivement nos choix. Cette formulation doit, précisément, être faite dans la stratégie de développement de la culture, des arts et du patrimoine dans notre pays. Si les financements dans le cadre des partenariats internationaux nous permettent de concrétiser les choix que nous avons formulés dans notre stratégie de développement de la culture, des arts et du patrimoine, alors il n'y a pas de contre-indication à y recourir. Si les financements des partenaires internationaux nous éloignent de nos choix, alors autant renoncer à ces financements.

Question : Quelles sont les trois priorités qui devraient guider une politique nationale des industries culturelles et créatives ?

A.N. : Les trois priorités qui devraient guider une politique nationale des industries culturelles et créatives devraient commencer par la formation articulée à l'insertion professionnelle des artistes et des acteurs de la culture. Cela passe par la professionnalisation de filières de la culture telles que la musique, le livre, l'audiovisuelle, la couture, etc ; la protection de la propriété intellectuelle et des droits d'auteur pour permettre aux artistes et aux professionnels de la culture de vivre de leurs arts et de leurs activités dans le secteur et la création des sources de financement et des modalités de financement appropriées aux spécificités du secteur de la culture en considérant que les « produits » des industries culturelles et créatives ne sont pas des marchandises comme les autres. Ces produits sont habités par une âme créatrice et un style de création, âme et style de l'artiste. Ce sont tout autre chose que des objets produits en série.

Question : Quelle place faudrait-il accorder à la recherche, aux universités et aux centres de documentation dans la construction d'une pensée culturelle nationale ?

A.N. : Les rôles de la recherche, des universités et des centres de documentation vis-à-vis de la culture sont à la fois différents et complémentaires. De façon schématique, on pourrait présenter ces rôles de la façon suivante :

- La recherche sur des sujets et des problématiques relatifs à la culture doit permettre de produire de la connaissance sur la cuture, les arts et le patrimoine.
- L'université, relativement à la culture, joue un rôle important à partir du moment où elle s'appuie sur les savoirs produits sur la culture, grâce à la recherche, pour accomplir une fonction de transmission.
- Le centre de documentation est le lieu dans lequel on accède aux savoirs produits par les chercheurs sur la culture, les arts et le patrimoine à travers les livres et autres documents écrit et audiovisuels.

La recherche, l'université et le centre de documentation ont donc vocation à jouer un rôle important dans une politique de développement de la culture, des arts et du patrimoine : rôle de production de savoir sur la culture, de transmission de savoir sur la culture et d'accès démocratisé au savoir sur la culture.

Question : Comment associer les artistes, les chercheurs, les associations, les collectivités locales et les communautés à la définition des politiques culturelles ?

A.N. : Je vois deux pistes par lesquelles les artistes, les associations, les collectivités locales et les communautés pourraient être associés à la définition des politiques culturelles. En premier lieu, s'appuyer sur les organisations représentatives des artistes, des chercheurs et de la société civile pour engager une concertation au sujet des orientations, des objectifs et des actions prioritaires à prendre en compte dans le cadre de la politique de la culture, des arts et du patrimoine et enfin faire des communes des vecteurs d'implication des communautés locales dans la définition des politiques culturelles. Cela permettra d'impliquer la population (à travers les communes) dans les choix politiques relatives à la culture, les arts et au patrimoine.

Propos recueillis par NAY

Suite de la page 1

Affaire Naicha Abdou :

Athoumani, l'un des condamnés, est décédé

Condamné à 25 ans de réclusion criminelle dans l'affaire de l'assassinat de Naicha Abdou, Athoumani Abdourahmane est décédé au centre de santé militaire. Sa mort, survenue dans la nuit de mardi à mercredi selon les premières informations recueillies, intervient moins d'un mois après le verdict de la cour d'assises de Moroni.

Athoumani Abdourahmane, l'un des condamnés dans l'affaire Naicha Abdou, est décédé au centre de santé militaire. L'information a été confirmée ce mercredi matin par plusieurs sources proches du dossier. Selon les premiers éléments recueillis, son décès serait survenu dans la nuit de mardi à mercredi, aux alentours de minuit. Les circonstances exactes restent toutefois inconnues et attendent d'être précisées par les autorités judiciaires. Une source ayant requis l'anonymat, qui affirme l'avoir récemment rencontré à la maison d'arrêt de Moroni, témoigne d'une dégradation visible de son état physique ces dernières semaines. « Lorsque je l'ai vu à la maison d'arrêt de Moroni, je ne l'ai pas reconnu », confie-t-elle avec émotion, décrivant un homme très affaibli, dont l'apparence avait considérablement changé depuis le procès.

Ce témoignage laisse supposer que son état de santé était fragile avant son transfert au centre de santé militaire. Il reste cependant à établir les circonstances de son évacuation, les soins qui lui ont été prodigués et les causes médicales de sa mort. Contacté, le procureur général devrait s'exprimer ce mercredi en



Photo d'illustration

fin d'après-midi. Sa communication est particulièrement attendue pour apporter des éclaircissements sur les circonstances du décès et les conditions de la prise en charge médicale du détenu.

Pour rappel, Athoumani Abdourahmane avait comparu devant la cour d'assises de Moroni dans le cadre du procès de l'assassinat de Naicha Abdou, ouvert le 14 octobre dernier. Après des débats particulièrement éprouvants, marqués par de nombreux témoignages et une forte charge émotionnelle, le verdict était tombé dans la nuit du 15 au 16 octobre. La cour l'avait reconnu coupable de complicité d'assassinat, de recel de cadavre, de profanation de cadavre et d'association de malfaiteurs. Il avait écopé de 25 ans de réclusion criminelle, après confusion des peines. La juridiction avait toutefois distingué sa responsabilité de celle de Fahami Moustoifa, considéré comme l'auteur principal du crime et condamné à la peine capitale pour assassinat, torture et actes de barbarie, recel et profanation de cadavre.

El-Aniou Fatima

Journée mondiale contre le Diabète :

Un pacte avec la société civile pour 2026-2029

À quelques jours de la 36ème Journée mondiale du diabète, le ministère de la santé et l'ONG Santé Diabète aux Comores ont lancé, le mardi 3 novembre à Moroni, un projet ambitieux visant à consolider le rôle de tous les acteurs y compris des organisations de la société civile pour mieux prévenir, dépister et accompagner les malades jusqu'en 2029.

Hier, de 8heures à 11heures, la salle de conférence du ministère de la santé et de la protection sociale affichait complet. Autorités, soignants, associations et partenaires s'étaient donné rendez-vous pour le lancement officiel du programme : « Consolider la place et le rôle de la société civile dans un réseau multi-acteurs afin d'améliorer la prévention, la prise en charge et l'accompagnement des personnes atteintes de diabète ». Un projet qui couvre la période 2026 à 2029 et s'inscrit dans le mois de mobilisation pour agir contre le diabète. D'entrée, la secrétaire générale de la santé, Mme Ania Mohamed Issa, a planté le décor. « La prévalence atteint déjà 8% et continue de grimper », a-t-elle alerté. Pour elle, l'hôpital seul ne suffira plus. Il faut renforcer le rôle de la société civile pour améliorer la prévention, le dépistage et la prise en charge, avec un focus sur le diabète de type 2, la lutte contre les complications et l'accompagnement des parties prenantes. La réussite, a-t-elle insisté, reposera sur l'implication collective et les contributions de chaque acteur.

La coordinatrice du projet à l'ONG Santé Diabète, Dr Rachmat Attoumane, a ensuite détaillé l'ampleur du défi. Selon les données 2015-2016 et 2025 présentées, environ 10,8% de la population est touchée ; si 30% des cas de type 2 sont connus, 50% des diabétiques ne sont pas diagnostiqués à temps. Aujourd'hui, 2 126 personnes vivent avec un diabète de type 2, tandis que 47 autres présentent le type 1 et 56 femmes sont suivies pour un diabète gestationnel. La gravité se lit aussi à l'hôpital : 70 cas identifiés en soins intensifs et 9 décès enregistrés. Sur 2 928 sorties analysées, 734 cas ont été diagnostiqués, dont 12 nouveaux cas de type 1. Des chiffres qui traduisent une maladie coûteuse, souvent découverte au stade des complications. Le nombre réel dépasse largement les 2 000 patients identifiés dans les structures. D'où le cœur du projet, doté de 1 133 000 euros : créer des Maisons de Prévention, lieux d'accueil, d'échange et d'orientation pour la population et plus spécifiquement les personnes à risque, et s'appuyer sur 42 pairs éducateurs mobilisés dans trois maisons et 170 médecins et infirmiers formés.

L'ambition est d'atteindre 20 000 personnes atteintes et 50 enfants et jeunes accompagnés, dont 60% bénéficiant d'une éducation thérapeutique. La réunion a aussi mis à nu les failles du système. Seules 5 structures sur 20 renouvellent quotidiennement leurs stocks d'antidiabétiques, le fonds de roulement mis à disposition ayant été utilisé pour d'autres besoins hospitaliers. L'insuline, elle, reste disponible et gratuite via les centres de référence. La question des ressources humaines est cruciale car sur trois médecins formés comme diabétologues, l'un n'a pu terminer pour raisons de santé, une major de promotion au Mali a dû quitter le pays. Aujourd'hui, le pays ne compte que 6 médecins spécialistes dont 5 endocrinologues. Le programme Life for a Child suit une file active de 40 patients, après 3 décès enregistrés en 2016.

La direction générale de la santé veut rompre avec la verticalité. Informatisation à 100 % des dossiers pour les types 1, 2 et gestationnel, interopérabilité entre les trois niveaux de la pyramide, Data Hub et tableau de bord pour la décision : les cibles sont chiffrées, 90 % de compétences acquises sur le diabète gestationnel, plus de 20 % de dépistage pour les types 2 et gestationnel, 100 % des enfants et jeunes pris en charge. Reste à faire remonter les données communautaires et à sécuriser la collecte, jugée imprécise et frustrante pour les prestataires. En clôture, Mme Ania Mohamed Issa a appelé à intensifier la sensibilisation pour un dépistage précoce, à lutter contre l'automédication et les « traitements miracles » des réseaux sociaux et à encadrer la médecine traditionnelle. Tout ceci avec l'intention d'une mise en œuvre qui sera probablement relayée par la DGS et suivie via un comité de pilotage annuel.



Hamdi Abdillahi Rahilie

La Gazette des Comores
Fondateur et Directeur général
Said Omar Allaoui
Directeur de la publication
Elhad Said Omar
Rédactrice en chef
Andjouza Abouheir
Secrétaire de rédaction
Toufé Maecha
Rédaction
Mohamed Youssouf
Sanaa Chouzour
A. Mmagaza
M.I.M Abdou
Nassuf Ben Amad
Kamal Gamal Abdou
Nabil Jaffar
Riwad
A Bardraoui
Mohamed Ali Nasra
Hamdi Abdillahi Rahilie
El-Aniou Fatima
Aticki Ahmed Ismael
Mise en page
Abdouchakour Aladi Nourou
Responsable commercial
Mariama Mhoma
Documentation archiviste
Hadidja Abdou
Photographe / Site Web
Mohamed Said Hassane
Impression
Graphica Imprimerie
www.lagazettedescomores.com
Tel: 773 91 21/ 322 76 45

SANTÉ HUMAINE ET ANIMALE :

Les Comores renforcent leur dispositif de surveillance

Pendant trois semaines, du 6 au 23 octobre, la Commission de l'océan Indien a formé les comoriens à détecter les menaces sanitaires avant qu'elles ne se propagent. Ports, aéroports, élevages et quartiers : le dispositif se joue désormais à tous les niveaux.



Cette mission s'inscrit dans le cadre du projet « Sécurité sanitaire Indopacifique », financé par l'Agence française de développement (AFD) et porté par le réseau SEGA One Health de la Commission de l'océan Indien (COI). Son principe : considérer la santé humaine, animale et environnementale comme un tout. Une maladie qui touche les animaux peut également affecter les humains. L'objectif est donc de renforcer la détection précoce des risques sanitaires et la coordination entre les différents secteurs, à Ngazidja, Ndzouani et Mwali. Dans les six ports et aéroports du pays, où débarquent chaque jour des centaines de voyageurs, les dispositifs de surveillance ont été passés en revue. Pendant près de trois semaines, les agents comoriens ont travaillé aux côtés d'experts de l'Agence régionale de santé (ARS) de La Réunion et du Centre de contrôle et de prévention des maladies de l'océan Indien. Le protocole est simple, mais essentiel : repérer un voyageur présentant de la fièvre, l'isoler, lui poser les bonnes questions et, surtout, transmettre immédiatement l'alerte. C'est l'ensemble du dispositif de surveillance aux points d'entrée qui a ainsi été réexaminé : les procédures de contrôle, d'orientation et de transmission des informations.

En parallèle, la Direction générale de la santé a mené des missions dans les îles. L'objectif n'était pas de contrôler les structures sanitaires locales, mais de les superviser et de les accompagner. Il s'agit notamment de fluidifier la circulation de l'information entre les différents acteurs. Car une alerte transmise trop tardivement peut compromettre la riposte face à une épidémie. Autre nouveauté de cette mission : la place accordée à la santé animale, désormais pleinement intégrée au dispositif. Du 19 au 22 octobre, un atelier a réuni la Direction nationale de l'élevage et les acteurs de terrain autour de la relance du Réseau national d'épidémiosurveillance des maladies animales. Une maladie qui décime un troupeau à Mwali peut en effet constituer un signal d'alerte pour la santé des populations. Le communiqué de la mission souligne ainsi que « l'objectif est d'améliorer la collecte, l'analyse et le partage des informations relatives aux maladies animales. Cette démarche repose sur une collaboration accrue entre les services vétérinaires, les professionnels formés en épidémiologie de terrain et les agents de santé communautaire ».

Cette approche, connue sous le nom d'« Une seule santé » (One Health), repose sur un principe : la santé humaine ne peut être dissociée de celle des animaux et de leur environnement. Le dernier volet de la mission a porté sur la communication des risques auprès des communautés. Du 12 au 16 octobre, à Moroni, une formation a réuni des professionnels issus de secteurs qui collaborent rarement : médecins, vétérinaires, environnementalistes et météorologues. Au cœur des échanges, la manière de transmettre efficacement les informations sur les risques sanitaires aux populations. Il ne suffit pas de diffuser une consigne sanitaire : encore faut-il qu'elle soit comprise et acceptée. Les participants ont ainsi travaillé sur des cas pratiques, à partir de supports pédagogiques du Réseau océanien de surveillance de la santé publique (ROSSP), adaptés au contexte comorien par deux experts comoriens formés à Madagascar.

Désormais, l'enjeu est de pérenniser les acquis de cette mission et de les inscrire dans les pratiques quotidiennes des services. Un accompagnement est prévu à cet effet. Pour les acteurs de terrain, les premiers effets de cette démarche se font déjà sentir. « Ces activités nous aident à mieux travailler ensemble et à rester à l'écoute des communautés pour repérer les alertes plus tôt et réagir plus vite », explique Outiati Ahmed Selemane, responsable de la surveillance épidémiologique de la région sanitaire d'Anjouan.

El-Aniou Fatima

Focus :

Azali Assoumani et personnalités distinguées : un Doctorat Honorisis Causa au MGIMO de Moscou

Moscou – Une reconnaissance académique qui rapproche des figures de la diplomatie internationale.

Le président de l'Union des Comores, Azali Assoumani, a reçu, le 28 octobre 2026, le titre de Docteur Honoris Causa de l'Institut d'État des relations internationales de Moscou (MGIMO), prestigieuse institution universitaire relevant du ministère russe des Affaires étrangères. Cette distinction fait écho à celle accordée à l'ancien président français Jacques Chirac, lui-même honoré par le MGIMO en 1997. À près de trois décennies d'intervalle, les deux chefs d'État rejoignent ainsi un cercle de personnalités internationales distinguées par cette institution de référence dans le domaine diplomatique.

Pour Jacques Chirac, cette reconnaissance s'inscrivait dans le contexte de son engagement en faveur du dialogue et du rapprochement franco-russe. Pour Azali Assoumani, elle récompense sa contribution au renforcement du dialogue entre la Russie et les pays africains, ainsi qu'au développement des liens d'amitié entre les peuples. Le recteur Anatoli Torkounov a souligné que la décision avait été cette fois-ci prise à l'unanimité.

Au-delà de la portée académique, cette distinction témoigne de la place accordée aux relations internationales et à la diplomatie dans le parcours des personnes distinguées. Elle inscrit également le chef de l'État comorien dans une tradition de reconnaissance qui dépasse les frontières et les continents.



Parmi les autres personnalités de premier plan distinguées par le MGIMO figurent notamment :

- Salman ben Abdelaziz Al Saoud, roi d'Arabie saoudite ;
- Aleksandar Vučić, président de la Serbie ;
- Nicolas Sarkozy, ancien président de la France ;
- Romano Prodi, ancien président de la Commission européenne ;
- Recep Tayyip Erdoğan, président de la Turquie ;
- Abdallah II, roi de Jordanie ;
- Albert II, prince souverain de Monaco ;
- Michelle Bachelet, ancienne présidente du Chili ;
- Boutros Boutros-Ghali, ancien secrétaire général des Nations unies.

Dans son discours prononcé à Moscou, à l'occasion de la remise du titre de docteur honoris causa de l'Institut d'État des relations internationales de Moscou (MGIMO), Jacques Chirac a exprimé sa gratitude envers cette prestigieuse institution russe.

Le président français a déclaré :

« *Je voudrais vous dire combien j'ai été sensible au fait que vous vouliez bien me donner le diplôme de Docteur Honoris causa de votre grande Maison. Je le conserverai précieusement. J'y vois un geste d'amitié, d'estime également. Je vous en suis reconnaissant.*»

Ces propos, publiés sur le site officiel de la présidence française, témoignent de la portée symbolique et diplomatique de cette distinction, que Jacques Chirac considérait comme un signe d'amitié et d'estime entre la France et la Russie.

De Jacques Chirac à Azali Assoumani, le MGIMO fait ainsi se rejoindre des parcours présidentiels autour d'une même distinction académique et d'unej reconnaissance du rôle joué sur la scène internationale.

Triple A

JEUX OLYMPIQUES DE LA JEUNESSE (JOJ) :

La natation comorienne dans le grand bain

A défaut de médailles, la participation d'athlètes comoriens aux premiers jeux olympiques de la jeunesse (JOJ) à Dakar, constitue une véritable avancée pour la discipline et un gain pour les athlètes en termes d'expérience. Deux jeunes athlètes comoriens ont donc pris part à cette première. Younes Ali El Wafa et Kamila Ibrahim s'inscrivent désormais comme les futurs portes flambeaux de la natation comorienne.



Et dans les bassins dakarois, les athlètes comoriens n'ont pas déçu leur public. « La nageuse comorienne Kamila Ibrahim vient de terminer à la troisième place de sa série du 100 m dos, au Complexe Tour de l'Œuf, avec un chrono de 1'21''09. Elle se classe derrière l'Angolaise Maria Primbelli (1'16''47) et la Ghanéenne Mercedes Abdallah (1'15''51), qui remporte la série », une performance qu'il faut saluer d'autant plus qu'elle permet à la jeune nageuse d'améliorer de quelques secondes son précédent record. Alignée aussi dans 100m nage libre, Kamila a aussi démontré toutes ses qualités « Kamila Ibrahim confirme elle aussi sa montée en puissance. Aux JOJ de Dakar, la nageuse comorienne a réalisé 1'09''22 au 100 m nage libre, contre 1'11''00 lors des Championnats d'Afrique juniors au Caire, soit une amélioration de 1,78 seconde. Une progression encourageante qui témoigne de son travail et de sa détermination. »

Même son de cloche pour El Wafa, qui est aussi en constante progression au fur des compétitions. « Le jeune nageur comorien poursuit son apprentissage sur la scène internationale et affiche des progrès encourageants », rapporte le COSIC qui met en avant les progrès réalisés par le jeune nageur lors de ses différentes sorties. « Après avoir représenté les Comores à plusieurs compétitions internationales, Younes Ali El Wafa continue de faire évoluer ses performances. Lors des Championnats d'Afrique juniors au Caire, il avait réalisé un chrono de 1'00''36 au 100 m nage libre, avant de signer un temps de 58''74 aux Jeux de la CJSOI 2025. Avant-hier, aux Jeux Olympiques de la Jeunesse Dakar 2026, il a encore amélioré sa marque en parcourant la même distance en 58''18. »

Les parcours de ces deux jeunes athlètes traduisent une progression qui mérite d'être soulignée. De compétition en compétition, ils gagnent en expérience, améliorent leurs performances et repoussent progressivement leurs propres limites. Pour Younes Ali El Wafa comme pour son jeune compatriote, chaque rendez-vous international constitue une nouvelle occasion d'apprendre, de se mesurer à une concurrence plus relevée et de franchir un palier supplémentaire. Ces évolutions témoignent du potentiel de la jeunesse sportive comorienne, mais aussi de l'importance d'un accompagnement régulier et d'une préparation adaptée. Si le chemin vers le haut niveau reste encore long, les signaux envoyés par ces deux nageurs sont encourageants. Reste désormais à transformer ces progrès en performances durables et à leur offrir les conditions nécessaires pour poursuivre leur ascension. Car derrière chaque seconde gagnée se dessine peut-être l'émergence de futurs représentants des Comores sur les plus grandes scènes sportives.

Imtiyaz

UNION DES COMORES
Unité – Solidarité – Développement
جمهورية القمر المتحدة
وحدة – تضامن – تنمية

COMMISSION NATIONALE D'ATTRIBUTION DE LA CARTE DE PRESSE (CNACP)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Commission Nationale d'Attribution de la Carte de Presse (CNACP) annonce le lancement officiel de la campagne d'attribution des cartes professionnelles de presse aux journalistes exerçant le métier dans les médias légalement enregistrés en Union des Comores. Cette campagne sera ouverte du 30 octobre au 30 novembre 2026 sur l'ensemble du territoire national.

La carte professionnelle de presse, identifiant essentiel à la reconnaissance du statut officiel de journaliste dans notre pays, permettra à son détenteur d'être reconnu comme tel et de se faire connaître pour mieux travailler dans les normes édictées par la réglementation en vigueur. Elle permettra aussi au Conseil National de la Presse et de l'Audiovisuel (CNPA) de mieux maîtriser l'écosystème journalistique et de poursuivre ses efforts de professionnalisation du métier de journaliste.

Les pièces à fournir sont les suivantes :

• Formulaire de demande de la carte professionnelle, à retirer auprès du CNPA ;
• Copie d'une pièce d'identité en cours de validité ;
• Deux photos d'identité récentes ;
• Copies légalisées des diplômes professionnels ou universitaires et/ou des attestations de formation spécialisée ou de stage ;
• Attestation d'emploi ;
• Déclaration sur l'honneur d'absence de situation d'incompatibilité ;
• Production journalistique ;
• Pour le renouvellement : copie de la carte précédente ;
• Pour la carte honoraire : justificatif de la qualité de retraité du secteur ;
• Titre de séjour et certificat de résidence (pour les journalistes étrangers exerçant aux Comores) ;
• Reçu de paiement des frais de dossier (15 000 KMF, non remboursables).

Les dossiers, accompagnés du formulaire dûment rempli, seront déposés soit auprès des médias, soit auprès du Secrétariat du CNPA, les jours ouvrables, du lundi au vendredi. Un demandeur se trouvant hors du pays pendant la période de retrait ou de dépôt peut envoyer son dossier par courriel, avec l'ensemble des pièces scannées, à l'adresse suivante : **contact@cnpa.km.**

En cas d'envoi électronique, la version papier du dossier doit obligatoirement être déposée au Secrétariat du CNPA.

La Commission tient à remercier l'ensemble des acteurs impliqués dans ce processus. Elle se félicite surtout de l'engagement des pouvoirs publics et plus particulièrement de la Ministre de l'Information dans cette étape importante vers la professionnalisation du métier de journaliste aux Comores.

Moroni, le 30 octobre 2026

Adresse : Bureau du CNPA, Moroni-Coulée, à côté du Croissant-Rouge comorien.
Tél. : +269 773 20 00 ; Courriel : cnpa@comorestelecom.km ; contact@cnpa.km

CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

La COP31 se tiendra à Antalya, en Turquie, du 9 au 20 novembre 2026

Officiellement, COP31 désigne la 31e réunion de la Conférence des Parties (COP) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), un traité international historique adopté à Rio en 1992 et qui a servi de base à l'Accord de Paris de 2015.

La Turquie accueillera la Conférence et Murat Kurum a été désigné président de la COP31 à Antalya. M. Chris Bowen, d'Australie, présidera les négociations. Ces réunions internationales sur le climat ont lieu chaque année depuis 1995 et ont permis des avancées majeures, comme l'Accord de Paris de 2015, qui a engagé le monde sur la voie du ralentissement et, un jour, de l'arrêt du changement climatique, lequel provoque déjà une hausse des températures, un renforcement des tempêtes, une prolongation des sécheresses et une élévation du niveau de la mer. Les Conférences sur les changements climatiques (ou COP) ont lieu chaque année et constituent le seul forum multilatéral mondial de prise de décision sur les changements climatiques, réunissant la quasi-totalité des pays du monde. En résumé, la COP est le lieu où le monde se réunit pour convenir des mesures à prendre face à la crise climatique, notamment limiter le réchauffement climatique à 1,5 degré Celsius, aider les populations vulnérables à s'adapter aux effets du changement climatique et atteindre la neutralité carbone d'ici 2050.

La COP31 rassemblera les dirigeants et négociateurs des États membres (ou Parties) de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) afin de faire progresser l'action climatique mondiale. Des chefs d'entreprise, des jeunes, des climatologues, des peuples autochtones et des représentants de la société civile partageront leurs points de vue et leurs bonnes pratiques pour renforcer une action climatique mondiale, collective et inclusive. La coopération entre les nations est essentielle pour résoudre ce problème mondial. Les négociations climatiques ont déjà permis de réaliser des progrès significatifs, ramenant les projections de réchauffement climatique de plus de 4 degrés Celsius à 2,6 degrés. Mais des mesures plus nombreuses et plus rapides sont nécessaires pour protéger l'ensemble des populations et des économies.



La COP31 est entièrement consacrée à la mise en œuvre de solutions climatiques et à la progression d'une transition énergétique mondiale qui stimule la croissance économique, la création d'emplois, la sécurité alimentaire, une meilleure santé et sécurité et un accès à une énergie propre et abordable. Elle est entièrement consacrée à la mise en œuvre de solutions climatiques et à la progression d'une transition énergétique mondiale qui stimule la croissance économique, la création d'emplois, la sécurité alimentaire, une meilleure santé et sécurité et un accès à une énergie propre et abordable.

Mmagaza

Numéros utiles

Police
Moroni: 764 46 64
Fomboni: 772 01 37
Mutsamudu: 771 02 00

Gendarmérie
Moroni: 764 49 92
Fomboni: 772 01 37
Mutsamudu: 771 02 00

Immigration
Ngazidja: 773 42 86
Anjouan: 771 01 73
Moheli: 772 01 37

Aéroport
Hahaya: 773 15 95
Ouani: 771 07 31
Moheli: 772 03 71

Port maritime
Moroni: 773 00 08
Moheli 772 02 57
Anjouan: 771 01 43

Hopitaux
Moroni:: 773 25 04
Fomboni: 772 03 73
Mutsamudu: 771 00 34

Banques
BIC: 773 02 43
Eximbank: 773 94 01
Banque centrale: 773 10 02
SNPSF: 773 43 43
Meck: 773 36 40

MAMWE
Moroni: 773 48 00
Mutsamudu: 771 02 09
Fomboni: 772 05 18

Ministère de la Santé et de la Protection Sociale

Direction Générale de la Santé

Projet d'Amélioration de la Qualité de l'Offre de Soins de Santé (ODS)

Cellule de Gestion de Projet (CGP)
N° CKM 1105 01 N & 04 S & 05 T

APPEL À CANDIDATURES
Recrutement d'un(e) expert(e) en Santé Publique et appui à la gestion du Projet

Poste Expert(e) en Santé Publique et appui à la gestion du Projet
Type de candidat Consultant(e) individuel(le) national(e)
Financement Agence Française de Développement (AFD)
Début de publication 3 novembre 2026
Date limite de dépôt 25 novembre 2026 à 12 h 00 (heure de Moroni)

1. Contexte

Le Ministère de la Santé et de la Protection Sociale (MSPS) a obtenu un financement de l'Agence Française de Développement (AFD) pour mettre en œuvre le projet « Offre de soins ». Une partie des fonds accordés sera utilisée pour effectuer les paiements autorisés au titre du recrutement d'un(e) consultant(e) national(e) chargé(e) d'appuyer la Cellule de Gestion du Projet (CGP) dans la mise en œuvre de ses activités.

Par l'intermédiaire de la CGP, le MSPS invite les candidats à manifester leur intérêt pour fournir les services décrits ci-dessous. Le présent appel à candidatures s'adresse aux consultants individuels.

2. Profil recherché

Le ou la consultant(e) sera retenu(e) pour ses aptitudes dans les domaines suivants :

• management hospitalier dans les cinq (05) hôpitaux cibles du projet ODS ;

• ingénierie de formation et appui à l'École de Médecine et de Santé Publique (EMSP) ;

• renforcement de la gouvernance des directions concernées (IGS, DESPP, DRHS) ;

•gestion de projet et passation des marchés, conformément aux procédures du code de passation des marchés comorien et aux Directives pour la passation des marchés financés par l'AFD dans les États étrangers.

3. Critères d'évaluation des candidats

Les candidats doivent produire les informations démontrant qu'ils sont qualifiés et expérimentés pour réaliser les services demandés. A ce titre, ils justifieront de références de prestations récentes et similaires, d'une expérience dans des missions comparables et d'attestations de services rendus.

3.1 Compétences requises

• Compétences en gestion de projet (planification, budgétisation, suivi-évaluation) ;

• Bonne connaissance des procédures de passation des marchés des bailleurs internationaux, en particulier de l'AFD ;

• Solides compétences rédactionnelles (rapports, notes d'analyse, termes de référence, plans d'action).

3.2 Expérience examinée

Le caractère similaire des références sera analysé en fonction de l'expérience du candidat en :

• gestion hospitalière et/ou santé publique dans des contextes comparables (Afrique subsaharienne ou océan Indien) ;

• ingénierie de la formation, pour les filières existantes et les nouvelles filières de l'EMSP.

4. Composition du dossier

Le dossier doit obligatoirement comprendre :

• un curriculum vitae détaillé ;

• une lettre de motivation adressée à M. SAID DJAFFAR Soudjay Ali, Coordinateur du Projet ;

• les photocopies des diplômes et des attestations de travail détaillant les expériences ;

• **trois (03)** références professionnelles, avec contacts (e-mail et téléphone).

5. Dépôt des candidatures

Les dossiers de candidature doivent être déposées au plus tard **le 25 novembre 2026 à 12 h 00 (heure de Moroni),** à l'adresse suivante :

Adresse Cellule de Gestion du Projet Offre de Soins, Moroni — Route de la Corniche — Direction Générale de la Santé
Téléphone 733 23 41 / 343 86 07
Courriel saiddjaffar@gmail.com
Copie à passationmarches773@gmail.com

6. Informations complémentaires

Les termes de référence et toute information complémentaire peuvent être obtenus auprès du Projet Offre de Soins, à l'adresse indiquée ci-dessus, aux horaires suivants :

• **Lundi au jeudi** : 8 h 00 – 16 h 00
• **Vendredi** : 8 h 00 – 13 h 00